

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sursee, le 17 mai 2017

Protestation contre la structure tarifaire du Conseil fédéral

physioswiss appelle à protester contre le décret du Conseil fédéral! Tous les membres sont appelés à envoyer une prise de position pour soutenir la physiothérapie afin que le Conseil fédéral en reçoive le plus grand nombre possible, qu'il assume ses responsabilités et qu'il revoie sa copie sur les tarifs pour que ceux-ci favorisent des soins ambulatoires orientés vers l'avenir, comme le prévoit sa stratégie Santé 2020.

La structure tarifaire pour la physiothérapie proposée par le Conseil fédéral constitue une bien mauvaise base pour la réorientation des négociations entre les partenaires tarifaires. Il est par ailleurs erroné que la structure tarifaire soit implémentée comme un moyen de contrôler les coûts et de les réduire. Ce ne sont pas les physiothérapeutes qui parviendront à réduire les besoins en prestations physiothérapeutiques de la population. Celles-ci suivent en revanche le développement médical, démographique et de la politique de la santé. Or, ce développement s'éloigne des soins stationnaires aux bénéfiques des soins ambulatoires. Le fait que les soins ambulatoires ne puissent être garantis au moyen d'un système tarifaire qui assure des conditions d'existence décentes pour les physiothérapeutes entraînera cependant une détérioration de la qualité des soins dont bénéficieront les patients. Ceci dans un contexte où toujours plus de patients cumulent plusieurs maladies ou sont atteints de plusieurs problèmes de santé et qu'ils dépendent d'un réseau de professionnels de la santé.

Une détérioration de la situation tarifaire de la physiothérapie ne peut aboutir à des soins ambulatoires orientés vers l'avenir en particulier s'il s'agit de se conformer au principe postulé par le Conseil fédéral qui consiste à privilégier la prise en charge ambulatoire sur les soins stationnaires. La physiothérapie fournit à cet endroit une contribution considérable, économique et efficiente. Pour cela, une situation tarifaire adéquate est nécessaire et pas seulement un mélange improbable entre tarifs horaires et tarifs forfaitaires.

La prise de position de physioswiss se trouve [ici](#).

Chronologie des événements marquants dans le développement de la structure tarifaire de la physiothérapie entre 2014 et 2017

- | | |
|-------------------|---|
| Octobre 2014: | Début des négociations entre les partenaires tarifaires. |
| Jusqu'à mai 2016: | Négociations intenses et, entre-temps, prolongation de la structure tarifaire actuelle pour continuer la facturation. |
| Mai 2016: | Échec des négociations ; aucun accord sur une structure tarifaire commune. |
| Juin 2016: | L'ASPI et physioswiss soumettent une structure tarifaire basée sur la structure tarifaire actuelle adaptée par leurs soins. |
| Juillet 2016: | H+ et curafutura soumettent une «nouvelle» structure tarifaire. |

- 30.9.2016: La structure tarifaire actuelle perd sa validité, les partenaires tarifaires n'étant pas parvenus à trouver un accord sur une prolongation.
- Novembre 2016: Le Conseil fédéral ajoute quelques modifications minimales à la structure tarifaire valable jusqu'au 30.9.2016. Il fixe par décret sa validité jusqu'au 31.12.2017, avec effet rétroactif au 1.10.2016.
- 22.3.2017: Le Conseil fédéral doit faire usage de sa compétence subsidiaire et déterminer une structure tarifaire pour le 1.1.2018, aucun accord n'ayant pu être trouvé entre les partenaires tarifaires sur une structure tarifaire commune à partir du 1.1.2018. Début de la prise de position au sujet de la proposition du Conseil fédéral dont le délai s'étend jusqu'au 4.7.2017.
- 17.5.2017: physioswiss envoie sa prise de position au Conseil fédéral et publie sur son site Internet un modèle de prise de position pour toute personne intéressée.

Contact : Mario Evangelista, secrétaire général a.i., 041 926 69 09, mario.evangelista@physioswiss.ch

Vous trouverez plus d'informations sur: <http://www.physioswiss.ch/fr>

La physiothérapie est une discipline autonome qui se concentre sur la suppression des troubles fonctionnels et douleurs physiques. On l'utilise aussi bien dans la thérapie ambulatoire et hospitalière, que dans la rééducation et dans les soins palliatifs et dans la prévention et la promotion de la santé.

physioswiss, l'association suisse de physiothérapie, défend les intérêts d'environ 9000 physiothérapeutes en Suisse entière exerçant comme salariés ou en libéral.